



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.107
13 juillet 1993

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 107e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 25 juin 1993, à 10 heures

Président : M. KALPAGE (Sri Lanka)
(Vice-Président)

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes [47] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projets de résolution
- c) Projet de décision

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Kalpagé (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 55.

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/534)
- b) PROJETS DE RESOLUTION (A/47/L.58, A/47/L.60)
- c) PROJET DE DECISION (A/47/L.59)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, l'Assemblée générale va reprendre son examen du point 47 de l'ordre du jour.

Les membres se souviendront qu'à la 47e séance plénière de l'Assemblée générale, tenue le 27 octobre 1992, le Président de l'Assemblée a informé l'Assemblée qu'il créait un groupe de travail à participation non limitée sur le point 47 de l'ordre du jour et qu'il avait demandé à M. Ramiro Piriz-Ballon, le Représentant permanent de l'Uruguay, de présider ce groupe de travail en son nom.

Le Président de l'Assemblée générale m'a demandé de donner lecture de la déclaration suivante :

"Je regrette de ne pas pouvoir assister à cette séance où l'Assemblée générale doit examiner le point 47 de l'ordre du jour, 'Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes'.

Je tiens à souligner que l'un des projets de résolution dont est saisie l'Assemblée est le résultat de consultations officieuses longues, minutieuses et difficiles, entreprises en mon nom par l'Ambassadeur Piriz-Ballón, de l'Uruguay, en sa qualité de Président du groupe de travail spécial. Je souhaite le remercier des efforts qu'il a inlassablement déployés pendant ces neuf derniers mois à la direction des activités du groupe, activités qu'il a menées de façon constructive et efficace.

Je remercie également toutes les délégations, qui ont fait preuve de volonté politique et de compréhension, d'avoir adopté une approche pragmatique et d'avoir présenté de nombreuses observations, propositions et idées utiles.

Le Président

Je suis fermement convaincu que les décisions qui doivent être prises à cette séance mettront particulièrement l'accent sur la nécessité pour les Nations Unies de jouer un rôle actif dans le domaine de la coopération internationale aux fins du développement.

Le Président

La large portée des réformes permettra des améliorations à la fois au niveau de la prise de décisions et au niveau opérationnel. De cette façon, le chevauchement qui existe actuellement et la duplication inutile des travaux entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pourront être évités. Ces mesures renforceront les fonctions et les pouvoirs du Conseil économique et social en tant qu'organe principal de prise de décisions et de coordination dans le domaine du développement économique et social, dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

A cette époque où de grands changements politiques et économiques ont lieu dans le monde entier, j'espère que l'Assemblée générale prendra aujourd'hui une mesure pratique sur la voie de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies afin de s'acquitter de ses vastes responsabilités dans la promotion de la coopération internationale aux fins du développement."

Avant de donner la parole au Représentant permanent de l'Uruguay, qui va nous informer du résultat des consultations menées au sein du groupe de travail, je voudrais le remercier vivement de ses efforts énergiques.

Je donne maintenant la parole à M. Ramiro Piriz-Ballón, Représentant permanent de l'Uruguay et Président du groupe de travail spécial sur le point 47 de l'ordre du jour.

M. PIRIZ-BALLON (Uruguay) (Président du groupe de travail spécial sur le point 47 de l'ordre du jour) (interprétation de l'espagnol) : Avant tout, Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance au Président de l'Assemblée générale et à vous-même qui présidez cette séance, pour les paroles très élogieuses que vous m'avez adressées quant à la façon dont je me suis acquitté de mes fonctions.

En effet, au début de la présente session de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée m'a confié la tâche honorifique mais très difficile de présider les négociations sur un des points de l'ordre du jour les plus complexes et les plus controversés. Le groupe spécial de la plénière a mené ses travaux pendant plus de neuf mois, travaux qui ont fait suite à ceux réalisés au cours des années précédentes en vue des réformes profondes que tous les Etats Membres réclamaient par consensus.

M. Piriz-Ballón

Pendant cette période de neuf mois et plus, nous avons mené plusieurs activités : au début, le groupe de travail a tenu une série de réunions officielles et officieuses, au cours desquelles on a pu avancer dans la négociation d'une grande partie des textes, en prenant comme point de départ le document présenté par le Groupe des 77 et les observations qui ont été faites par différentes délégations et groupes de délégations. Plus tard, les activités de l'Assemblée générale et les fêtes de fin d'année imposèrent une parenthèse aux travaux. Ces travaux ont repris en mars : pendant deux semaines, des négociations très intenses ont eu lieu auxquelles tous les groupes ont participé pleinement. Cette étape a abouti à l'élaboration finale du document A/47/L.58 dont nous sommes saisis.

Ultérieurement, trois réunions formelles du groupe ont eu lieu afin qu'un accord final puisse être réalisé sur ce texte. S'il est vrai qu'une grande majorité était en mesure d'adopter le document, quelques pays avaient formulé des réserves en ce qui concerne deux paragraphes. C'est alors que l'on a décidé d'accorder plus de temps aux parties intéressées afin qu'elles négocient une issue et qu'elles informent le Président des résultats. Naturellement, la présidence a suivi étroitement les efforts déployés par toutes les délégations afin d'obtenir une formule de compromis.

Bien que, grâce à des formules négociées par la présidence, le libellé de deux paragraphes du projet ait pu être amélioré, et j'en parlerai en détail tout à l'heure, les délais, les délais inévitables, ont expiré sans que l'on ait pu parvenir une formule acceptable pour tous, c'est-à-dire une formule de consensus. Pour cette raison, et ayant constaté que nous n'avions ni l'espace ni le temps de poursuivre les négociations, je présente au Président et aux membres de l'Assemblée générale le résultat auquel nous sommes parvenus.

Etant donné que les mérites de ces résultats sont notables et largement connus, je me bornerai à souligner uniquement trois de ces résultats : premièrement, le renforcement du Conseil économique et social dans ses fonctions et dans son autorité de coordination de tout le système; deuxièmement, la rationalisation de la répartition des tâches entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organes subsidiaires; et troisième résultat positif, la rationalisation et l'harmonisation des ordres du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

M. Piriz-Ballón

Si ces dispositions étaient adoptées, je comprends qu'elles entreraient en vigueur à partir du 1er janvier 1994.

Je voudrais maintenant réviser le texte du document A/47/L.58 pour qu'il reflète les deux modifications dont j'ai parlé précédemment qui tiennent compte des préoccupations de nombreux pays.

Premièrement, le paragraphe 34 de la section D de la partie III de l'annexe I a été supprimé. A sa place, le texte suivant doit être inséré en tant que paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution :

(L'orateur s'exprime en anglais)

"Décide que des efforts supplémentaires doivent être déployés afin d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles. Des dispositions appropriées devraient être prises pour un examen d'ensemble de l'application de la présente résolution, y compris la question de la composition des conseils d'administration, ainsi que des décisions sur le financement. Ces questions pourraient être examinées à une réunion de haut niveau du Conseil en 1996 et à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale."

(L'orateur poursuit en espagnol)

L'actuel paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution deviendra le paragraphe 7.

M. Piriz-Ballón

Deuxièmement, le paragraphe 3 du dispositif de la résolution 47/199 est incorporé dans le paragraphe 29 de l'annexe I, de façon que ce paragraphe se lise comme suit :

(L'orateur s'exprime en anglais)

"Dans le cadre de la réforme d'ensemble et afin de renforcer le mécanisme de financement, les ressources doivent être fournies sur une base prévisible, continue et assurée et être accrues substantiellement à proportion des besoins croissants des pays en développement, comme le stipule la résolution 47/199. Tout nouveau système de financement doit prévoir des mécanismes permettant à tous les pays participants de faire la preuve de leur responsabilité et de leur engagement à l'égard des programmes et des fonds. Ces mécanismes devraient distinguer entre, d'une part, les arrangements financiers touchant les contributions des pays en développement et autres entités en mesure de contribuer et, d'autre part, la capacité de contributions volontaires des pays en développement."

(L'orateur reprend en espagnol)

Je sou mets ce texte à l'Assemblée pour examen, étant entendu que les groupes régionaux, selon que de besoin et conformément à leur pratique et à leur procédure internes, feront tout leur possible pour assurer la représentation de leurs membres et la rotation de ces derniers au sein des organes dont les membres sont élus.

On m'a également prié de préciser, en ce qui concerne les élections au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qu'après l'adoption de ce projet de résolution - s'il l'est - le Japon sera inclus dans le Groupe des pays d'Europe occidentale et autres Etats.

Enfin, je dois annoncer que, faute de temps, les documents A/47/L.59 et A/47/L.60 n'ont pas été examinés. Le Secrétariat devra revoir le programme de travail biennal de la Deuxième Commission avant que celui-ci soit examiné en séance plénière. Le document A/47/L.60 devra, quant à lui, être examiné pendant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

M. JARAMILLO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : A l'ordre du jour d'aujourd'hui figure l'examen du projet de résolution...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Représentant permanent de l'Uruguay pour une motion d'ordre.

M. PIRIZ-BALLON (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Je prie le Président de bien vouloir donner lecture de la liste des auteurs de ce projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les auteurs du projet de résolution A/47/L.58 sont les pays suivants : Argentine, Australie, Autriche, Canada, Chili, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Etats-Unis d'Amérique.

M. JARAMILLO (Colombie) (interprétation de l'anglais) : A l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui figure l'examen par l'Assemblée générale de la "Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes".

Ce projet de résolution présente des difficultés pour un nombre important de pays, et je dois dire que je parle au nom d'un groupe important de pays appartenant au Groupe des 77.

Il est évident qu'il s'agit d'un projet de résolution important pour l'avenir de l'Organisation, pour l'avenir dans les domaines économique et social, et que le groupe de pays au nom duquel je parle considère qu'il serait peu avisé de procéder à un vote, un vote d'affrontement, sans que ce texte ait fait l'objet d'un accord préalable. Cette semaine, l'esprit de coopération entre le Nord et Sud - ce que l'on appelle désormais "l'esprit de Rio" - a régné de façon manifeste au sein de la Commission du développement durable. C'est dans cet esprit que j'invoque l'article 74 du règlement intérieur de l'Assemblée générale pour demander qu'on ne prenne pas de décision aujourd'hui et que l'on convoque une réunion au mois de septembre, afin que nous ayons jusqu'à la fin de la quarante-septième session pour tenter, à la faveur de cet esprit de coopération entre le Nord et le Sud, d'amener les parties à un accord.

Je répète qu'un groupe très important de pays considère qu'il n'est pas avisé de mettre le projet de résolution aux voix et de provoquer l'affrontement entre le Nord et le Sud ou entre certains pays sur un sujet aussi important que celui dont nous nous occupons aujourd'hui. Nous aimerions utiliser le temps dont nous disposons jusqu'à la fin de la quarante-septième session de l'Assemblée générale pour tenter d'arriver à un accord dans ce domaine.

M. Jaramillo (Colombie)

Dès lors, je demande officiellement qu'on ne se prononce pas aujourd'hui sur le projet de résolution A/47/L.58, que l'examen en soit remis à plus tard et que l'Assemblée générale se saisisse de la question à la fin de la quarante-septième session, c'est-à-dire au mois de septembre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Danemark pour une motion d'ordre.

M. FRIIS (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la Colombie vient de présenter une proposition aux termes de laquelle il demande à l'Assemblée générale de ne pas se prononcer aujourd'hui sur les projets de résolution dont nous sommes saisis et de remettre à plus tard son examen des documents. Nous aimerions demander une suspension de séance d'une durée de 15 minutes afin d'étudier cette proposition.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Mexique pour une motion d'ordre.

M. TELLO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Nous avons écouté très attentivement, comme toujours, l'Ambassadeur Jaramillo, mais nous n'avons pas compris clairement s'il propose, au nom des pays qui souhaitent le report de la décision, que cette décision soit reportée en septembre; c'est ce que ma délégation a entendu.

Je voudrais, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, demander au représentant de la Colombie s'il a déjà fixé une date ou s'il accepterait que, au cours de la présente séance, une date soit fixée pour que soit prise la décision en question.

M. JARAMILLO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : J'aimerais demander respectueusement que nous donnions suite à la demande présentée par le représentant du Danemark et que, à la reprise de la séance, nous entreprenions de clarifier les questions soumises.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Maintenant que nous avons entendu le Représentant permanent de la Colombie, je vais, s'il n'y a pas d'objection, suspendre la séance.

La séance, suspendue à 11 h 25, est reprise à 11 h 55.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Egypte, qui souhaite faire une déclaration.

M. AWAAD (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Sur instructions de mon gouvernement, j'ai demandé la parole afin d'indiquer brièvement comment les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine, lors d'une réunion tenue au Caire avant le vingt-neuvième Sommet africain, ont traité de la question de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies. Lors de cette réunion il a été procédé à l'examen du rapport du Groupe africain au Siège, à New York, sur la restructuration de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes. J'ai l'honneur de passer en revue les questions les plus importantes qui ont été examinées et les recommandations qui ont été adoptées.

Tout d'abord, lors de la réunion, la position de l'Afrique a été réaffirmée, à savoir qu'elle est pleinement convaincue de la nécessité de procéder à une restructuration et d'entreprendre des réformes afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Il a également été affirmé -

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis pour une motion d'ordre.

M. MARKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je croyais, Monsieur le Président, que nous étions en train d'examiner une motion visant à ne pas prendre de décision, ce qui, conformément au règlement, exige de suivre une certaine procédure. Je ne comprends pas pourquoi un autre représentant a pris la parole pour faire une déclaration de fond, ou une prétendue déclaration de fond.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de statuer sur cette motion d'ordre, je donne la parole au représentant de l'Egypte pour une motion d'ordre.

M. AWAAD (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, avec tout le respect dû à ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis, je voudrais vous informer de ce dont nous avons parlé pendant la suspension de la séance. J'avais demandé la parole avant la présentation de la motion du Groupe des 77. J'ai demandé à parler maintenant, après la suspension de la séance, pour dire ce que je voulais dire auparavant, et ma délégation voudrait avoir la possibilité -

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Représentant permanent de la Finlande pour une motion d'ordre.

M. BREITENSTEIN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Je m'excuse d'interrompre le représentant de l'Egypte, mais je voudrais savoir exactement où nous en sommes. Je pensais que nous allions procéder conformément à l'article 74 du règlement intérieur, l'article en vertu duquel le Représentant permanent de la Colombie a présenté sa proposition. Aux termes de cet article, deux représentants peuvent prendre la parole en faveur de la motion, et deux contre.

Je voudrais savoir si le représentant de l'Egypte intervient actuellement en faveur de la motion. En même temps, je voudrais que mon nom soit inscrit en tant qu'orateur contre la motion.

Je voulais simplement connaître le contexte de ce débat.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Compte tenu des motions d'ordre qui ont été présentées, pourrions-nous maintenant reprendre là où nous en étions restés? Puis-je recommander au représentant de l'Egypte de présenter sa déclaration sous forme de document de l'Assemblée générale?

Revenons maintenant à ce que nous faisons. Le représentant de la Colombie a demandé, dans le cadre des dispositions de l'article 74 du règlement intérieur, que nous ne prenions pas de décision à la présente séance sur le projet de résolution figurant dans le document A/47/L.58, tel que modifié oralement par le Représentant permanent de l'Uruguay.

Je donne la parole au représentant du Maroc pour une motion d'ordre.

M. AMAZIANE (Maroc) : Je crois savoir que le représentant de l'Egypte avait demandé la parole bien avant que le représentant de la Colombie propose sa motion. Je ne sais pas d'après quelle règle de procédure on donne la priorité à une intervention sur une autre. Est-ce qu'on pourrait avoir un

M. Amaziane (Maroc)

avis sur ce que dit le règlement intérieur sur cette question, sachant que le représentant de l'Egypte avait demandé la parole bien avant la soumission de la motion? Nous sommes très intéressés d'entendre ce qu'il a à dire, dans la mesure où ce qu'il a à dire est en relation étroite avec le sujet traité par l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Pour autant que je me souviens, la demande du représentant de l'Egypte a été portée à mon attention après que le représentant de la Colombie eut présenté sa motion. C'est pourquoi j'ai pris la décision que j'ai prise.

Pourrions-nous maintenant poursuivre ce que nous faisons, c'est-à-dire nous prononcer sur la proposition que nous ne prenons pas de décision à la présente séance sur le projet de résolution figurant dans le document A/47/L.58, tel que modifié oralement par le Représentant permanent de l'Uruguay?

Les représentants connaissent l'article 74, qui se lit comme suit :

"Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur la question en discussion. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole en faveur de l'ajournement, et deux contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix."

Y a-t-il des membres qui souhaitent prendre la parole?

M. BREITENSTEIN (Finlande) (interprétation de l'anglais) :

Conformément à l'article 74 du règlement intérieur, je voudrais prendre la parole contre la proposition de l'Ambassadeur de la Colombie faite, comme il l'a dit, au nom d'un grand nombre de pays.

Je n'ai pas eu l'occasion ce matin d'entreprendre les consultations nécessaires pour pouvoir dire que je parle au nom des pays qui sont en faveur de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes - bref, au nom de tous ceux qui sont profondément inquiets et préoccupés quant à l'avenir des activités opérationnelles des Nations Unies.

Grâce aux efforts inlassables, patients et dévoués de l'Ambassadeur Piriz-Ballón et de ses collaborateurs, nous sommes parvenus à un accord sur un texte en mars. Ensuite, l'examen de la question a été repris et de nouvelles

M. Breitenstein (Finlande)

négociations ont eu lieu. Etant donné tout cela, ma délégation estime qu'il ne sert à rien de reporter à nouveau la décision. " Bien au contraire, en agissant de la sorte, nous souleverions de nombreuses questions et provoquerions des soupçons dans le monde extérieur, dans nos capitales. Ce que nous faisons en réalité en ce moment, c'est voter sur la réforme elle-même, et non pas sur une motion de procédure. C'est pourquoi ma délégation votera contre, car nous sommes en faveur de la réforme et du renforcement des activités opérationnelles des Nations Unies.

M. MONGBE (Bénin) : Je suis dans le fond de la salle, vous ne m'avez pas vu, mais je crois que je me suis assez déguisé pour vous montrer que ce déguisement n'est que le reflet de la sagesse africaine. Et cette sagesse africaine m'amène à soutenir la sage proposition faite par l'Ambassadeur Jaramillo au nom d'un large groupe de cette Assemblée.

L'Ambassadeur Jaramillo a tout expliqué. Ce n'est pas l'heure de la confrontation. Nous avons passé une très bonne semaine dans un autre cadre, où il y a eu un dialogue fructueux entre le Nord et le Sud, et c'est au nom de la sagesse, je dis bien, africaine, que je demande que l'on prenne en considération sa motion. Si le règlement intérieur le permet, j'ai été autorisé par le Groupe africain à laisser pratiquement mon tour de parole au représentant de l'Egypte qui, au nom du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a une information fraîche à vous donner.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant permanent du Bénin, que j'ai bien entendu et vu.

M. SINON (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : La délégation malaisienne appuie la motion présentée par le représentant de la Colombie au nom d'un grand nombre de pays membres du Groupe des 77. Le projet de résolution tel qu'il est présenté aujourd'hui, y compris les modifications proposées par le Président du groupe de travail spécial, suscite encore quelques difficultés pour ma délégation.

M. MARKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Comme le représentant de la Finlande, je parle au nom d'un grand nombre de pays et de délégations venant de toutes les parties du monde qui sont sérieusement intéressés par la réforme du système de développement des Nations Unies, car nous pensons qu'il est nécessaire, voire vital, de procéder à cette réforme.

Nous sommes saisis du projet de résolution A/47/L.58. C'est, de l'avis de tous, un document imparfait, mais il a été dit - et répété à l'infini - qu'il comprend des réformes importantes. Ces réformes sont nécessaires pour une raison très simple : le système de développement des Nations Unies est en difficulté. Au cours des dernières années, les ressources qui lui sont allouées n'ont cessé de décliner. Je constate cette réduction des ressources bien que mon gouvernement ait décidé, l'année dernière, d'accroître sa contribution. Il y a une perte de ressources parce que l'efficacité du système dans son ensemble et, en particulier, de sa gestion ont perdu de leur crédibilité.

La réforme présentée dans le projet de résolution A/47/L.58 a été lancée par les pays nordiques - et c'est tout à leur honneur, parce qu'ils sont de grands donateurs -, qui ont été appuyés par d'autres donateurs dans de nombreux autres pays, du Nord et du Sud, afin de sauver le système de développement des Nations Unies. Le projet de résolution A/47/L.58 est non seulement le résultat de six ou sept mois de travail, mais aussi de la session du Conseil économique et social de l'année dernière. Il a été présenté il y a trois mois. Des délégations ont manifesté leur préoccupation au cours d'une série de réunions au sujet de son contenu, et demandent maintenant de disposer de plus de temps sous prétexte que ce texte ne peut pas encore faire l'objet d'un accord.

M. Marks (Etats-Unis)

Je dois dire avec une grande tristesse, et avec une certaine peine, qu'au cours des trois derniers mois, ma délégation et d'autres délégations ont demandé - ont supplié - que l'on tienne ces négociations, des consultations, et que l'on présente des contre-propositions. Aucune suite n'a été donnée à notre demande. Au cours des trois derniers mois, nous avons essayé d'examiner davantage le projet de résolution A/47/L.58 et ses imperfections apparentes, et personne n'est venu nous dire "Parlons-en; voilà une contre-proposition; voilà une proposition du Groupe des 77; voilà une proposition présentée en mon nom et au nom de deux autres délégations; est-ce-que nous pouvons faire quelque chose?" Rien ne s'est passé pendant les trois mois qui se sont écoulés depuis que le projet de résolution A/47/L.58 a été présenté pour la première fois. Si nous n'avons rien pu faire pendant ces trois derniers mois, que pouvons-nous espérer faire en juillet, lorsque nombre d'entre nous participeront à la session du Conseil économique et social à Genève, ou bien en août? Je n'ai pas besoin de faire de commentaires sur ce qui va se passer en août.

Mon gouvernement et ma délégation estiment que la décision d'ajourner n'est pas une décision technique; c'est une décision de fond qui indique simplement que la réforme n'est pas pour maintenant et que la réforme du système des Nations Unies ne se fera pas. Ma délégation ne voit pas l'intérêt d'ajourner la décision, ce qui aboutirait à une défaite de l'effort de réforme, si important pour l'avenir du système de développement des Nations Unies.

Gardant cela à l'esprit, j'espère que les délégations réfléchiront sérieusement avant de décider ce qu'elles doivent faire avec cette motion qui, à notre avis, n'est pas une motion de procédure, mais une motion de fond.

La sagesse est importante, d'où qu'elle vienne, et je voudrais citer le vieil adage : "Si ce n'est pas nous, alors qui? Si ce n'est pas maintenant, alors quand?"

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu deux orateurs pour et deux contre la motion présentée par le représentant de la Colombie, à savoir que nous ne nous prononcerons pas sur le projet de résolution A/47/L.58.

Avant de poursuivre, je donne la parole au représentant de l'Egypte qui souhaite présenter une motion d'ordre.

M. AWAAD (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, vous avez donné aux représentants qui se sont déclarés contre la motion la possibilité de présenter leur position en détail. Lorsque vous avez donné la parole au représentant du Bénin, il a indiqué clairement, sans équivoque, qu'il parlerait brièvement et céderait ensuite la parole à la délégation égyptienne pour qu'elle présente la position de l'Afrique conformément à une information reçue directement du Caire. Selon cette interprétation de la situation, il a donc parlé brièvement et a ensuite cédé la parole à l'Egypte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : D'après ce que vient de dire le représentant de l'Egypte, je ne pense pas qu'il présente une motion d'ordre. Par conséquent, je voudrais continuer, parce que je dois respecter l'article 74 qui énonce :

"Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur la question en discussion. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole en faveur de l'ajournement, et deux contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix."

Je suis guidé par ce libellé, et ce libellé seulement : deux pour, deux contre. Par conséquent je décide que nous avons épuisé le nombre d'orateurs qui souhaitaient prendre la parole sur la motion du Représentant permanent de la Colombie. Telle est ma décision.

Je donne la parole au représentant du Maroc pour une motion d'ordre.

M. AMAZIANE (Maroc) : Monsieur le Président, nous n'avons rien contre votre façon de procéder, qui est conforme au règlement intérieur, c'est parfait. Mais je crois savoir - si j'ai bien compris d'après l'interprétation - que le représentant du Bénin a cédé la parole à l'Egypte. Donc, deux délégations ont parlé contre et une délégation a parlé pour. Il y a par conséquent encore une délégation qui doit parler en faveur de la motion avant de procéder. Le Bénin a cédé la parole à l'Egypte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Si le Représentant permanent du Bénin ne voulait pas prendre la parole, s'il m'avait envoyé une note avant de prendre la parole, j'aurais su qu'il ne voulait pas prendre la parole; mais étant donné qu'il a pris la parole, il a été l'un de ceux qui ont parlé en faveur de la motion du Représentant permanent de la Colombie.

Le Président

Je donne la parole au représentant du Mexique pour une motion d'ordre.

M. TELLO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, avant que vous ne décidiez de suspendre la séance, ma délégation a présenté - ou essayé de présenter - une proposition de compromis. Je voudrais m'adresser aux représentants de la Finlande et des Etats-Unis, et aux représentants du Bénin, de la Malaisie et, bien sûr, de la Colombie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Quelle est la motion d'ordre? Si le représentant du Mexique m'en fait part, je prendrai une décision.

M. TELLO (Mexique) (interprétation de l'anglais) : Je vais le faire, Monsieur le Président. J'essaie de m'expliquer.

(L'orateur poursuit en espagnol)

Monsieur le Président, je propose, par votre intermédiaire, que l'on accepte, par consensus, la proposition d'ajourner la décision - comme le demandent la Colombie, la Malaisie et le Bénin - et, en même temps, que l'on accepte par consensus de fixer au vendredi 10 septembre la date à laquelle l'Assemblée générale se prononcera sur ce projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets à présent aux voix la motion présentée par le représentant de la Colombie pour qu'aucune décision ne soit prise à la présente séance sur le projet de résolution A/47/L.58, tel qu'il a été révisé oralement.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, République populaire démocratique de Corée, Equateur, Egypte, El Salvador, Fidji, Gabon, Guatemala, Guayana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mongolie, Maroc, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Rwanda, Arabie saoudite, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay

S'abstiennent : Arménie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), République de Corée, Fédération de Russie, Iles Salomon, Tadjikistan, Ukraine, Ouzbékistan, Venezuela

Par 70 voix contre 37 voix, avec 14 abstentions, la motion est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puisque la motion a été adoptée, aucune décision ne sera prise à cette séance-ci sur le projet de résolution A/47/L.58, tel qu'il a été révisé oralement.

L'examen du projet de résolution A/47/L.58, tel qu'il a été révisé oralement par le Représentant permanent de l'Uruguay, est donc reporté à une date ultérieure pendant la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

M. PIRIZ-BALLON (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Pour ma délégation, le résultat du vote est éloquent. La délégation de l'Uruguay retire son parrainage du projet de résolution A/47/L.58. Monsieur le Président, maintenant que nous vous avons fait connaître le résultat des réunions tenues et des négociations menées dans le cadre du groupe spécial, je considère m'être acquitté de la tâche qui m'avait été confiée.

Je voudrais dire que ma délégations espère ardemment qu'il sera possible, au vu de la décision qui vient d'être adoptée, de trouver une formule de compromis d'ici à la fin de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. L'Uruguay est prêt à appuyer toute solution de compromis à cette fin.

M. HAAKONSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous informe que le Danemark retire son parrainage du projet de résolution A/47/L.58.

Je voudrais aussi faire une déclaration au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

La Communauté européenne et ses Etats appuient vigoureusement...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je regrette de devoir interrompre le représentant du Danemark, mais le Représentant permanent des Comores présente une motion d'ordre. Je lui donne la parole.

M. MOUMIN (Comores) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais simplement savoir ce que nous faisons maintenant. Entendons-nous des explications de vote après le vote? Nous ne l'avez pas précisé, Monsieur le Président.

Je voudrais juste rappeler que nous avons achevé notre débat sur cette question et que nous entendons à présent les explications de vote après le vote. Monsieur le Président, voudriez-vous, s'il vous plaît, le préciser car, autrement, nous ne saurons pas ce que nous faisons.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : On me signale à nouveau qu'aucune déclaration ne peut être faite pour expliquer un vote sur une motion. Mais les délégations qui ont demandé la parole l'ont fait pour présenter une motion d'ordre, et je crois que les motions d'ordre peuvent être présentées à n'importe quel moment. C'est pourquoi j'ai donné la parole à ceux qui l'ont demandée.

Le Président

Mais bien sûr, puisque les désirs de l'Assemblée sont des ordres pour moi, je me demande si l'Assemblée considère que cette question est close et qu'il est inutile de donner d'autres explications. Est-ce là ce que veut l'Assemblée? Si, comme on me le dit, il ne peut y avoir d'explications de vote, devons-nous lever la séance?

Une fois encore, je donne la parole au représentant de l'Egypte pour une motion d'ordre.

M. AWAAD (Egypte) (interprétation de l'arabe) : J'aimerais dire officiellement que j'ai des réserves à ce sujet car je voudrais expliquer mon vote sur la motion.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : On m'a informé qu'il ne pouvait y avoir d'explications de vote sur les motions. Pouvons-nous donc, maintenant, lever la séance?

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour une motion d'ordre.

M. BARNETT (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai présenté cette motion d'ordre est pour annoncer que le Royaume-Uni souhaite retirer son parrainage du projet de résolution A/47/L.58.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Y a-t-il d'autres motions d'ordre? Puisque nous en sommes aux motions d'ordre, aussi bien les entendre toutes.

Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. SERSALE di CERISANO (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : J'ai demandé la parole en application de l'article 88 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, en vertu duquel des déclarations peuvent être faites après le vote.

L'Argentine a beaucoup de respect pour les majorités. Je crois comprendre que la proposition de ne pas voter a été adoptée. Ainsi, comme elle espère que le processus de négociation se poursuivra, l'Argentine retire son parrainage du projet de résolution actuel afin que les nouveaux négociateurs se sentent libres et ne se considèrent pas liés par les positions qu'ont prises les négociateurs précédents. Telle est notre position.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à la représentante de l'Autriche, également pour une motion d'ordre.

Mme FREUDENSCHUSS-REICHL (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais aussi retirer le nom de mon pays de la liste des auteurs du projet de résolution afin de faciliter les futures négociations qui, j'espère, auront bientôt lieu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Colombie, qui souhaite présenter une motion d'ordre.

M. JARAMILLO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Je suis désolé, mais le débat est terminé, il y a eu un vote et il ne peut y avoir d'autres explications de vote. Toutes les explications qui sont données maintenant sont hors de propos.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux avis qui m'ont été donnés, je suis d'accord avec le représentant de la Colombie pour dire qu'il ne peut y avoir d'explications de vote, mais des représentants peuvent demander la parole pour présenter des motions d'ordre afin de retirer leur parrainage du projet de résolution. L'Assemblée souhaite-t-elle ne pas entendre ces représentants?

Je donne la parole au représentant de la Colombie.

M. JARAMILLO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Je répète que les motions d'ordre portent sur la procédure, et ce que nous entendons sont des déclarations de fond qui sont hors de propos.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à la représentante de l'Australie.

Mme TOMKINSON (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je présente une motion d'ordre pour retirer le parrainage que ma délégation avait accordé au texte du projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. BAHADIAN (Brésil) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole, pour présenter une motion d'ordre ou non, je ne saurais dire. Je cherche seulement à savoir où nous en sommes. D'après ce que je comprends, nous avons ajourné le débat après le vote en vertu de l'article 74 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Ainsi, le débat sur la résolution, y compris la question du parrainage, est clos.

Monsieur le Président, je vous demande une clarification : où en sommes-nous maintenant? D'après ce que je comprends, le débat a été ajourné.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Chili, qui souhaite présenter une motion d'ordre.

M. GONZALEZ (Chili) (interprétation de l'espagnol) : En ce qui concerne la procédure, je retire le parrainage que le Chili avait accordé au projet de résolution. En ce qui a trait au fond de la question, je réserve mes commentaires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis.

M. MARKS (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Dans le cadre d'une motion d'ordre, ou quoi que ce soit d'autre, les Etats-Unis retirent leur parrainage du projet de résolution A/47/L.58.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Uruguay, qui souhaite présenter une motion d'ordre.

M. PIRIZ-BALLON (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : On n'a peut-être pas bien interprété le sens de la déclaration faite par mon pays.

M. Piriz-Ballón (Uruguay)

Il s'agissait d'une annonce, et non pas d'une discussion après le vote. C'était une annonce, que les pays ont le droit de faire, tant pour ajouter que pour retirer leur parrainage.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Danemark.

M. HAAKONSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais une clarification, Monsieur le Président. En vertu de quel article du règlement considérez-vous que nous ne pouvons donner une explication de vote? D'après moi, il est possible de le faire en vertu de l'article 88. Celui-ci stipule que :

"Le Président peut permettre aux membres de donner des explications sur leur vote, soit avant soit après le vote, sauf lorsque celui-ci a lieu au scrutin secret."

Bien sûr, si vous, Monsieur le Président, recourez à un autre article du règlement, nous sommes prêts à en être informés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. HIDALGO BASULTO (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour une motion d'ordre parce que je considère que vous avez appliqué le règlement de manière très stricte aujourd'hui et que nous appuyons cette application stricte du règlement. C'est même pour cela que vous n'avez pas donné la parole au représentant de l'Egypte, qui avait une importante déclaration, selon ses dires, à faire au nom de divers représentants du Groupe des Etats d'Afrique. Je pense que le règlement doit être appliqué maintenant de la même façon qu'il l'a été antérieurement et que tout cet exercice est hors de propos, comme l'ont dit clairement le représentant des Comores et le représentant de la Colombie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Finlande.

M. KAARIA (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Dans le cadre d'une motion d'ordre, je voudrais annoncer que la Norvège, la Suède et la Finlande retirent leur parrainage du projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Canada.

M. BAILLARGEON (Canada) : Dans le cadre d'une motion d'ordre également, le Canada souhaite également retirer son parrainage de la résolution, pour les mêmes raisons exprimées par ceux qui m'ont précédé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas d'autre motion d'ordre. Je vais donc lever la séance.

La séance est levée à 12 h 40.

